

La socialisation de l'enfant dans la famille monoparentale

Fathya BAROUNI BEN SEDRINE
Université de Tunis El Manar

Introduction

Les études effectuées sur la famille en Tunisie (A. Demeerseman, L. Ben Salem, S. Ben Abdallah, H. El Aoud, N. Saadaoui etc.) ont adopté une approche de la réalité en respectant autant que possible sa complexité. En effet la distinction de trois types familiaux de base à savoir l'évolué, le conservateur et le transitionnel avaient permis d'échapper à des généralisations outrancières. Se limiter à l'un ou l'autre des types de familles, serait glorifier le progrès ou croire au conservatisme. Une telle posture est sans doute confortable, mais les nuances de la réalité obligeaient les chercheurs à opter pour l'inconfort de la typologie.

La société tunisienne actuelle ayant changé dans le sens de la quasi-généralisation de la famille patriarcale de type évolué, nous avons choisi de l'identifier et de présenter ses caractéristiques en détail et d'occulter les deux autres types de famille : le type conservateur parce qu'il a complètement disparu et le type transitionnel parce qu'il s'est estompé au profit du type évolué. La société tunisienne actuelle ayant aussi changé dans le sens d'abord, d'une augmentation des familles monoparentales, d'une diversification de leurs caractéristiques structurelles, fonctionnelles et socioculturelles et enfin d'une émergence d'une variante particulière de famille monoparentale, de type mère célibataire, nous avons pris le parti de mettre l'accent sur ce dernier type de famille.

Pour étudier la famille monoparentale tunisienne, nous adopterons une posture structuro-fonctionnaliste, en précisant sa formation, la division des rôles masculins et féminins, les valeurs dominantes. Pour ce faire, nous nous référerons aux enquêtes sociologiques effectuées en Tunisie auprès de ces types de chefs de familles, aux travaux des sociologues et des anthropologues qui ont étudié la famille moderne et à notre étude réalisée au Centre d'études et de recherches économiques et sociales (CERES) à Tunis en 2005¹. Notre but est de repérer des tendances, c'est-à-dire des vecteurs de changements culturel et social, en tentant de collecter un ensemble de comportements ou d'éléments qui constituent des indicateurs, et de souligner la direction de ce changement. Deux questions orienteront notre réflexion : quelles sont les caractéristiques des familles monoparentales ? Quelle forme prend en leur sein la socialisation des enfants ?

I. Les caractéristiques de la famille monoparentale

La famille est essentiellement une institution qui s'inscrit dans une culture donnée et dont la forme peut varier considérablement d'une société à une autre. La famille est donc une institution sociale. En tant que telle, elle est commandée par un ensemble de normes culturelles, socialement construites, partagées et transmises, qui établissent le modèle des relations entre les membres du groupe familial. Ces normes s'appliquent aux cinq comportements familiaux suivants : la formation de la famille, le choix de la résidence, l'échange des biens et des services entre conjoints, la régulation des rapports sexuels, le soin et la socialisation des enfants.

¹ Les matériaux présentés dans cet article, ont été collectés par nous-même sous forme d'entretiens semi-dirigés effectués auprès de 50 familles monoparentales des gouvernorats de Tunis, Sousse, Sfax, Médenine et Jendouba. Notre enquête fait partie d'une étude quantitative et qualitative intitulée « Socialisation de l'enfant : approche prospective » réalisée par une équipe de chercheurs dirigée par le professeur Ridha Boukrâa.

La famille monoparentale, ou la famille à parent unique, ou encore le ménage monoparental, désigne une famille comprenant un seul parent vivant avec un ou plusieurs enfants. Le parent absent peut l'être à cause d'une émigration, d'un divorce ou d'un décès ; ce type de famille peut concerner aussi la mère célibataire, celle qui élève un ou plusieurs enfants qu'elle procrée hors mariage ou qu'elle adopte. Son importance en Tunisie a suivi la croissance démographique, le renforcement de l'émigration, l'abolition de polygamie et de la répudiation et l'institution du divorce judiciaire. On peut en distinguer trois types :

1. La famille monoparentale de type émigré

Les caractéristiques suivantes ont été élaborées à partir de l'analyse d'un ensemble de récits recueilli auprès d'une population d'étude composée de 50 familles de type émigré. Dans l'échantillon étudié, le nombre moyen des enfants est de 4,8 enfants dans chaque famille. Le pays d'accueil des membres émigrés de ce type de famille est dans la majorité des cas la France, mais cette destination n'est pas l'unique ; il existe certains émigrés qui travaillent et résident dans les pays arabes.

Dans ce type de famille, c'est le père qui quitte la famille pour une période provisoire. Les mères visitent leurs époux au moins une fois durant toute la période d'émigration. Quant à la visite des enfants, elle est quasi-absente. Les visites des pères au pays natal sont irrégulières. Dans la majorité des cas étudiés, le père rentre au moins une fois par an.

Le mobile essentiel qui pousse le père à quitter sa famille pour une période provisoire c'est le facteur économique. Par le biais de l'émigration, le père vise l'amélioration de son revenu afin d'améliorer le niveau de vie de sa famille. A ce propos, Warda, l'épouse d'un émigré, affirme : « trouver un travail en Tunisie avec un salaire suffisant pour une famille de huit personnes reste très difficile, il n'y a pas d'autres solutions que l'émigration ».

Le niveau de vie dans la famille de type émigré est assez élevé, et si l'émigration a contribué à assurer plus de confort pour la famille, elle a aussi engendré un déséquilibre dans la famille. L'absence du père perturbe le processus de socialisation des enfants. En effet la femme prend le statut de chef de famille, mais elle ne remplit pas ce rôle complètement. Elle semble se complaire dans le statut de l'épouse de la famille traditionnelle, elle joue donc son rôle de chef de famille sans grande conviction, par contrainte et dans l'attente de ne plus le faire. Les confidences que nous fait Alia sont assez explicites à ce propos : « Je suis très fatiguée. J'espère qu'il va rentrer le plus vite possible : je voudrais vivre comme une femme ».

Les résultats scolaires des enfants des familles monoparentales de type émigré sont en majorité faibles ou moyens. Dans l'ensemble des familles étudiées, il existe un nombre très élevé d'enfants qui ont interrompu leurs études. Leur cursus scolaire est souvent très court. En plus, les résultats des enfants encore scolarisés ne dépassent pas en majorité la moyenne. À ce propos, Alia déclare aussi « les études sont très difficile, mes deux filles n'ont pas réussi à avoir la moyenne, la petite qui est en septième année de base n'a eu que 9,85/20 de moyenne, sa sœur aînée n'en a eu que 9,16/20 ». Cette faiblesse des résultats peut être expliquée par le manque de suivi des enfants à l'école. Puisque les responsabilités de la mère sont très lourdes, elle ne peut pas concilier son rôle dans et hors du foyer. L'une des mères de famille de type émigré dit à ce propos « il est très difficile d'être à la fois dans la maison et à l'extérieur ».

Le fonctionnement de la famille d'émigré varie lorsque le père s'absente : une nouvelle dynamique émerge dans la famille et une redistribution des rôles s'effectue. L'absence du père chef de famille va se manifester par l'émancipation de la femme et son émergence en tant que chef de famille provisoire. La mère prend la responsabilité de la famille avec l'aide et l'orientation du père par contact téléphonique. Hayet déclare : « Toujours je me débrouille toute seule. La situation change lorsqu'il rentre : c'est

lui qui prend toutes les responsabilités ». Dans le même sens, Hadda, fille d'émigré, nous confie : « Lorsque mon père rentre, c'est lui qui s'occupe de tous et de tout dans la famille ».

Malgré son absence le père dans la famille monoparentale de type émigré garde son statut et son pouvoir par procuration. Latifa affirme : « lorsque il s'agit d'une chose importante, je téléphone à mon mari et je demande son avis ». Hadda déclare encore : « la décision de mon père, c'est la décision finale. Même si ma mère a un rôle, la décision de mon père reste la décision la plus importante ».

Dans la famille monoparentale de type émigré la relation des enfants avec leurs mères est profonde, intime et étroite. Celle avec leur père est superficielle et quasi-protocolaire. La communication entre le père et ses enfants est limitée sinon absente. Rafika confie à ce propos : « on ne parle pas de toutes les choses avec notre père, car il existe une différence entre la mère et le père ». Le père est considéré parfois comme un invité. Pour Yasmine : « Ma sœur et moi sommes toujours timides en la présence de notre père, lorsqu'il rentre ». Dans le même sens, Neziha dit : « Je dis tout à ma mère, alors que je ne parle de rien à mon père ».

Ce type de famille peut être classé dans le type de famille nucléaire constitué essentiellement par les parents et les enfants. En effet, l'émigration contribue à une indépendance matérielle vis-à-vis de la famille étendue sans pour autant mettre en cause le principe de communauté et de solidarité familiale. L'étude des différents cas de familles interviewées nous permet de penser que l'émigration semble introduire des changements profonds dans la structure de la famille. En réalité, ces changements ne touchent que la structure apparente de la famille car dans son fonctionnement elle continue à entretenir des relations étroites avec la famille étendue. Farida déclare que : « Lorsque les choses deviennent difficile pour moi je demande l'aide de mes frères ou les frères de mon mari ». En effet, la famille monoparentale de type émigré est nucléaire dans sa forme mais étendue dans son fonctionnement. Donc ce type de famille change

dans sa structure mais préserve la culture de la famille étendue ; la famille nucléaire serait surtout une réalité formelle. La famille monoparentale de type émigré est physiquement séparée de la famille étendue, mais elle évolue dans le sens d'une indépendance résidentielle, administrative et financière et reste donc socialement et culturellement liée à la famille étendue.

Déduisons que l'absence des pères dans la famille monoparentale de type émigré est une absence provisoire. Cette absence a un impact négatif sur le processus de socialisation des enfants. L'institution familiale nécessite la présence des deux parents car les rôles et les statuts sociaux diffèrent entre les femmes et les hommes. Seule cette situation permet d'assurer une socialisation équilibrée pour les enfants.

2. La famille monoparentale de type divorcé (ou veuf) :

La famille monoparentale de type divorcé se caractérise par la présence de l'un des deux parents et l'absence de l'autre. En général, c'est le père qui est absent. Cette situation crée une nouvelle logique de fonctionnement dans la famille. La mère devient chef de famille par obligation et non pas par « procuration », comme c'est le cas dans la famille monoparentale de type émigré.

Les familles monoparentales de type divorcé sont très nombreuses : elles se composent en moyenne de cinq à neuf enfants, et dans la majorité des cas, il s'agit de jeunes en bas âge. La plupart des enfants sont déscolarisés, ils quittent l'école très tôt, voire ne la fréquentent quasiment pas. Ils l'abandonnent par nécessité.

Les familles monoparentales de type divorcé enquêtées montrent que les femmes sont presque analphabètes, n'ayant pas le moindre diplôme ou formation. Ces femmes se battent pour la survie. Elles sont démunies et croulent sous les charges et les difficultés : logement précaire, insuffisance d'équipements, etc. Le père dans ce type de famille est totalement absent du quotidien de la famille. Une femme divorcée nous confie à ce propos : « Depuis notre séparation, il n'a jamais tenté de prendre des nouvelles de ses enfants ».

La famille monoparentale de type divorcé se classe dans le type des familles nucléaire, où les enfants et leur mère vivent seuls. Dans certains cas, on constate la présence de membres de la famille maternelle (surtout les grands-parents, les oncles et les tantes maternelles). Dans d'autres cas, ils sont totalement absents. En effet la femme se trouve dans l'obligation de s'occuper toute seule de la famille. Les enfants n'ont aucun sens de la famille dans sa forme socialement « normale » (père-mère-enfants).

3. La famille monoparentale de type mère célibataire

C'est une variante de la famille monoparentale. Il s'agit d'une mère qui élève seule, un ou plusieurs enfants. En Tunisie, les entretiens que nous avons effectués avec ces mères nous permettent de dire que cette famille correspond souvent à un ménage composé de deux personnes (la mère et un enfant).

Dans la famille monoparentale de type mère célibataire, l'enfant élevé a souvent été procréé dans le cadre d'une relation hors- mariage. La procréation hors-mariage étant mal acceptée en Tunisie, la fille-mère se trouve exclue de sa famille et même de sa région d'origine. Elle est donc obligée de fonder loin, souvent dans les grandes villes, sa propre famille. Pour ce type de mère, la famille autonome (logement indépendant, éducation de l'enfant, travail, assurance de revenu régulier) n'est pas un choix mais une situation de fait quelle n'a jamais imaginée.

Pour la plupart d'entre-elles, être fille-mère et surtout fonder en tant que telle sa propre famille est une situation dans laquelle elles se sont retrouvées par accident.

- C'est une situation non voulue engendrée soit par un rapport sexuel que la jeune mère a eu pendant l'adolescence dans l'ignorance totale des moyens de protection, soit par l'illusion de l'officialisation d'une relation refusée ou indéfiniment ajournée à cause d'un partenaire non reconnaissant ou complètement disparu, soit encore par l'inconscience des problèmes socioculturels que la sexualité extraconjugale peut engendrer dans le contexte tunisien.

- Etre mère célibataire est parfois aussi une situation engendrée par un viol ou une relation incestueuse ou secrète avec un proche ou un voisin qui ne l'a jamais assumé. Les cas de maltraitance sexuelle traités par la justice est passé de 4 à 17, signale le document de l'UNICEF, *La situation des enfants en Tunisie*, qui, en plus de ne considérer que ce qui est traité par la justice, ne précise pas si cette maltraitance s'est traduite par une grossesse. Par ailleurs, le même document précise que les grossesses non désirées et pouvant être prises en charge par leurs mères est passé de 300 dans les années soixante à plus d'un millier par an aujourd'hui. Le document signalé précise aussi qu'en 2002, sur un total de 300 enfants entrés à l'Institut national de protection de l'enfance (INPE), 42 ont été repris par leurs mères. Autant de données qui portent à croire que la famille monoparentale de type mère célibataire par obligation est en train d'augmenter.

- Parmi les mères célibataires interviewées, il y avait celles qui ont choisi de l'être. Il s'agit de femmes diplômées de l'enseignement supérieur, âgées de plus de 40 ans. Elles ont un travail stable et bien rémunéré. Elles habitent un logement autonome dont elles sont propriétaires. Ces jeunes filles ont toujours rêvé d'être mariées et mères. Comme elles n'ont pas pu fonder leur propre famille par le mariage, elles ont opté pour l'adoption d'un enfant¹. « La famille, explique une de ces jeunes filles, est un choix de vie, nous aimons les enfants, nous nous sentons aussi capables que celles qui sont mariées - sinon plus - d'assumer l'éducation d'un enfant et de lui assurer un bel avenir ».

Etre mère célibataire - par l'adoption d'un enfant - est donc un choix de vie pour les filles instruites restées non mariées, désireuses de fonder une famille et qui se sentent aptes affectivement et matériellement pour le faire dans le cadre des opportunités juridiques qu'offre la législation en Tunisie.

¹ Juridiquement, il s'agit en fait d'un tutorat (*kafâla*), mais ces filles mères se complaisent à le vivre et à l'exprimer comme une adoption (*tabanni*) qui, d'après la loi tunisienne, n'est pas accessible aux hommes et femmes non mariés.

LA SOCIALISATION DE L'ENFANT

Les interviews nous ont permis de repérer en Tunisie aujourd'hui deux catégories de familles monoparentales de type mère célibataire, correspondant à deux profils différents :

- La famille monoparentale de type mère célibataire dont les mères sont jeunes (les 2/3 sont âgées de 15 à 25 ans et 25% d'entre elles seraient mineures), faiblement scolarisées (85% d'entre-elles n'ont pas dépassé le niveau primaire, voire seraient analphabètes), issues du milieu rural pauvre et qui ont fondé leur famille par obligation.

- La famille monoparentale mère célibataire dont les mères sont assez âgées (les 2/3 ont plus de 40 ans), fortement instruites (études supérieures souvent terminées), issues des deux milieux rural et citadin, de familles assez favorisées, et qui ont fondé leur famille par choix.

II. La socialisation de l'enfant

Nous entendons par socialisation le processus par lequel un individu acquiert les éléments de sa culture, indispensable à son corps (propreté, habilité à se nourrir, à parler, à marcher), les codes culturels (la langue, les règles de conduites avec autrui, les coutumes, les valeurs, les croyances) et les normes formelles et informelles qui balisent les comportements sociaux. Ce processus assure à l'individu sa survie et son adaptation sociale et est assurée par l'institution familiale qui d'ailleurs joue ce rôle pendant l'enfance et souvent pendant une bonne partie de la vie.

La socialisation s'effectue d'une manière directe et formelle (par les interdits, les sanctions, les essais, les erreurs et les exemples) et de manière moins formelle (par l'observation, l'imitation, l'apprentissage par les autres et par les symboles). Les parents apprennent aux enfants les comportements requis et les valeurs sociales jugées positives et celles qui sont à éviter.

L'institution familiale partage son rôle de socialisation de l'enfant avec l'école, le monde du travail, et les associations, mais étant donné les relations affectives entre ses membres, elle a une grande capacité de le faire. Elle est donc l'agent de socialisation par excellence.

La socialisation n'est pas la simple connaissance de la culture d'une société. Elle nécessite une intégration et une intériorisation de cette culture ; elle fabrique une personnalité sociale profondément enracinée dans la personnalité psychologique de l'individu. Processus complexe, la socialisation est donc mieux assurée par la famille qui grâce à sa charge émotive, demeure le meilleur agent.

1. La représentation de l'enfant dans la famille monoparentale

A. Le type émigré

Dans la culture arabo-musulmane, l'enfant est considéré comme un don du ciel. Pour cette raison, s'occuper des enfants, c'est l'un des devoirs sacrés des parents. Les parents doivent assurer les conditions favorables à leurs enfants tant au niveau matériel qu'immatériel.

Dans le cas des familles de type émigré, les pères quittent leur famille pour s'acquitter de leurs devoirs. Le père accepte de vivre seul à l'étranger pour assurer un niveau de vie acceptable pour ses enfants et s'assurer de leur intégration socioculturelle. Il veut les enraciner dans une identité arabo-musulmane tunisienne. Ainsi, Amel affirme : « Mon mari refuse de nous emmener avec lui à l'étranger. D'ailleurs lui-même n'aime pas la France, mais il se sacrifie pour nos enfants ». De même que le père, la mère accepte de vivre seule et de prendre d'énormes responsabilités pour assurer l'éducation de ses enfants dans le milieu d'origine du père en respectant les normes, les règles et les valeurs de la tradition tunisienne.

L'enfant dans la société tunisienne est considéré comme l'un des signes de réussite sociale de la famille. Pour cette raison les fondateurs de la famille (le père et la mère) doivent veiller à l'accomplissement de leurs rôles et fonctions pour assurer une bonne socialisation des enfants qui restent un symbole de réussite familiale, surtout que la famille se présente comme l'institution la plus importante dans la socialisation des enfants.

La famille monoparentale de type émigré assume la situation difficile de la séparation géographique. Ainsi la mère accepte de jouer le double rôle du père et de la mère. Elle est donc appelée à s'occuper des enfants à la maison, à les suivre à l'école, à assurer leur éducation, bref à s'acquitter de toutes les obligations externes et internes : l'argent, les correspondances, la santé, les courses, les loisirs et les visites familiales. Raja déclare : « les responsabilités pour moi ne finissent jamais, je dois tout faire pour les enfants dans et hors de la maison ».

Dans la famille monoparentale de type émigré l'enfant apparaît comme la cause et la fin de la séparation géographique. Convaincu de leurs devoirs d'assurer une intégration socioculturelle arabomusulmane et tunisienne à leurs enfants, ils adoptent la séparation comme stratégie. Armés d'un sens aigu du devoir vis-à-vis de l'enfant et imprégné d'une représentation de la réussite sociale enracinée dans la réussite de l'éducation de l'enfant conformément à la tradition reçue, les parents éprouvent un plaisir à assumer toute les difficultés matérielles et affectives de la séparation.

Certes la famille monoparentale de type émigré est nucléaire par sa forme mais dans son fonctionnement elle ne rompt pas avec les logiques de la culture de la famille étendue.

B. Le type divorcé

Dans la famille monoparentale de type divorcé, l'enfant est considéré comme une charge, très lourde pour la mère. Il est le seul signe de l'existence d'une famille.

La mère dans ce type de famille se trouve obligée de subvenir aux besoins, d'assurer l'apprentissage et l'éducation des enfants et leur socialisation. Elle le fait toute seule et sans soutien, ni physique ni moral, de la part du père, comme c'est dans le cas de la famille monoparentale de type émigré.

Si dans la famille normale les enfants sont perçus comme un signe de réussite sociale de la famille, ils deviennent dans la famille monoparentale de type divorcé une source de problèmes

entre les parents. Ils font l'objet de plusieurs contentieux judiciaires. De ce fait, l'enfant se transforme en un « instrument » et non pas un but ou une raison d'être pour la famille. Cette situation a un impact psychique et social négatif sur l'enfant. De même pour la stabilité, surtout avec les difficultés économiques que rencontre la famille. Cette réalité rend le processus de socialisation difficile.

La majorité des enfants dans les familles monoparentales de type divorcé sont déscolarisés ; la plupart n'ont aucune formation professionnelle. Ils sont souvent insoucieux de leur avenir, perdus et déviants. L'indifférence générale et le non respect des autres sont les caractéristiques des enfants de ce type de famille. La mère devant les difficultés et les contraintes, adopte la stratégie du « laisser-faire » avec les enfants. Elle n'a aucune autorité sur ses enfants, aussi bien sur les filles que sur les garçons.

C. Type mère célibataire

Dans la famille monoparentale de type « mère célibataire », la représentation de l'enfant est substantiellement différente selon que l'enfant ait été conçu et né hors mariage ou délibérément adopté.

- Dans le premier cas, avant la naissance, l'enfant est une surprise mal acceptée. Source de honte pour la famille et d'exclusion pour la mère, il est souvent l'objet de plusieurs tentatives d'élimination (avortement). Après sa naissance, l'enfant est encombrant : c'est un fardeau pour la mère qui est souvent jeune, analphabète, pauvre et socialement exclue. Cet enfant sera associé à tous les malheurs que la mère peut endurer. Il sera pour elle et pour les autres un bâtard (*laqîl*). L'enfant n'est pas désiré, il est souvent entouré de soins excessifs et maladroits, mais la mère n'est indifférente ni à ses problèmes ni à ses difficultés scolaires.

- Dans le deuxième cas, l'enfant a été choisi, voulu par la mère. Il a fait l'objet de longues années de réflexion : l'enfant est un désir réfléchi. Il est entouré de toutes les attentions de la mère, de ses amis et même de toute sa famille. Il est l'objet de l'attention de tous et particulièrement de la mère pour qui l'enfant est source de bonheur et d'accomplissement en tant que femme. L'enfant est aimé

par une mère qui ne lui a pas donné le jour mais l'a désiré et l'a adoré. Il serait même l'objet de sa fierté : « Depuis que j'ai eu ma fille, les gens m'ont littéralement mise sur un piédestal ».

2. Les traits généraux de l'apprentissage dans la famille monoparentale

A. La famille de type émigré

La mère dans ce type de famille joue un rôle central dans l'apprentissage de l'enfant. Elle essaie de lui transmettre des normes et des valeurs pour que sa conduite soit conforme aux exigences de la société dans laquelle il vit. Les parents acceptent alors de vivre en séparation. La mère reste avec enfants pour leurs assurer une éducation arabo-musulmane. L'étude effectuée sur les familles monoparentale de type émigré montre que, dans 87,5% des cas, l'apprentissage revient aux mamans. A ce propos, Fatma, l'épouse de l'émigré, affirme : « L'éducation des enfants, c'est ma propre responsabilité, mon mari me dit tes enfants et non pas nos enfants. Il ne connaît rien de leurs comportements ».

Dans la famille monoparentale de type émigré, seule la mère est tenue d'avoir le sens de la famille. Elle doit évoluer en tant que « parents » (père+mère) et faire évoluer sa famille en tant que « nous » (parents+enfants). Le père joue son rôle de financier, mais il évolue comme « individu ». Il est « le père Noël » pour ses enfants, comme l'affirme l'une des femmes interviewées.

L'apprentissage dans la famille monoparentale de type émigré est spécifique. En effet c'est la mère qui remplit cette tâche. Le statut social de la femme et sa spécificité physique et psychologique ont un impact sur la façon avec laquelle elle traite ses enfants. Ce rôle (l'apprentissage) est jugé très difficile par la majorité des mères chef de famille interviewées. Elles considèrent que le rôle du père est crucial dans le processus de l'apprentissage. Yasmine reconnaît que « s'occuper des enfants toute seule reste une mission très difficile. Si leur père était avec nous, la mission aurait été plus facile car il y a beaucoup de choses que la femme ne peut pas faire toute seule, surtout le suivi à l'extérieur,

notamment pour les garçons ». 65% des femmes chef de famille de l'échantillon étudié jugent que le rôle du père est indispensable et que le comportement de leurs enfants est anormal par rapport à celui des autres enfants.

Ces femmes estiment qu'à un certain moment, surtout à l'âge de l'adolescence, les mères dans leur situation ne peuvent pas maîtriser le comportement de leurs enfants. Ceux-ci sont tiraillés entre l'obligation de vivre avec leurs mères et le désir de rejoindre leurs pères, d'émigrer et de quitter le pays. Ils vivent dans le mal-être, se sentent perdus, confondent les cadres de références, n'ont plus de repères et très souvent sombrent dans la marginalité sous plusieurs formes : ils commencent par l'indifférence aux études, le refus de l'école, et toute formation professionnelle, l'instabilité au travail.

La mère quand à elle est fatiguée de devoir jouer le rôle du père par procuration, et de vivre dans l'espoir du retour définitif du père : elle n'a pas la force, ni physique ni morale, pour gérer tous les problèmes de l'éducation de ses enfants, surtout à l'âge adolescent.

L'émigration, surtout quand elle se prolonge sur des années, entrecoupées par des retours fugitifs du père, lasse la mère. Sa présence se transforme en une simple présence physique et, dans certains cas, la présence du père devient une véritable psychose au sein de la famille.

Le père est fatigué lui aussi par la durée de son émigration, donc par la perte de son pouvoir, de sa place et de son autorité. Il prolonge son séjour à l'étranger, multiplie les prétextes pour y rester même après la retraite. Pour calmer les tensions dans sa famille, il finit par opter pour le regroupement familial et accepter de laisser ses enfants surtout les plus jeunes le rejoindre.

Comme dans toutes les familles tunisiennes, l'apprentissage dans la famille monoparentale de type émigré est fondé sur le principe du respect des personnes âgées. La mère, dans ce type de famille, essaie d'enraciner cette valeur dans ces enfants. A ce propos, Hawwa, fille d'émigré, affirme : « la famille est fondée pour qu'elle soit ensemble, la mère et le père travaillent, les enfants doivent les respecter pour leurs efforts ».

LA SOCIALISATION DE L'ENFANT

Dans la famille monoparentale de type émigré, le processus d'éducation se caractérise par une certaine tolérance de la part des mamans. Elles utilisent la négociation et les conseils comme méthodes. Mais souvent elles ont recours à l'apitoiement, aux insultes et toutes sortes de châtements. Ce qui est dominant dans ce type de famille, c'est la méthode du laisser-faire. Wazna affirme : « L'éducation des enfants est très difficile, surtout lorsqu'ils atteignent l'âge de l'adolescence, c'est le cas de mon fils. C'est pour cette raison que je le traite de manière différente : des fois je lui parle et je négocie avec lui, d'autres fois je le force et lorsque je n'ai aucun moyen de le convaincre, je le laisse faire ».

B. La famille de type divorcé

Dans la famille monoparentale de type divorcé, l'éducation des enfants est en général à la charge de la mère. Devant les problèmes qu'elle rencontre, elle se trouve souvent sans force et dépourvue de moyens pour assurer leur éducation.

L'absence du père et de son autorité empêche l'enfant d'avoir les normes de conduite préconisées dans la société où il vit, il refuse que sa mère les lui transmette. L'enfant s'attribue le rôle du père, l'imité et avec l'âge joue le double rôle de l'enfant et surtout du père.

La mère est obligée de travailler à l'extérieur pour assurer les besoins de ses enfants. Elle travaille beaucoup, mais elle gagne peu. Elle est aussi souvent mal payée. Ces mères sont accablées par les multiples charges et responsabilités de leurs familles (charges scolaires, alimentaires, vestimentaires, etc.). Dans ce type de famille, l'entente entre la mère et ses enfants est quasi absente, ils sont même dans un rapport constamment conflictuel. Les enfants sont souvent livrés à eux-mêmes.

C. La famille de type mère célibataire

Dans le cas le plus répandu et le plus connu des familles monoparentales de type mères-célibataires, la mère élève seule son ou ses enfants. Le père, absent, a une image totalement négative :

« il est souvent inconnu ou à identité inavouable, il est irresponsable, sauvage, sans cœur, ingrat », affirment souvent les mères en question.

La mère assume toutes les responsabilités : matérielle, administrative et affective de l'enfant. Sa relation avec l'enfant est la plupart du temps assez superficielle, se limite à la satisfaction de ses besoins matériels (logement, nourritures, vêtements, scolarité...). D'ailleurs la plupart de ces mères, non instruites et sans formation professionnelle, se tuent dans les petits boulots qui les occupent trop et ne leur permettent jamais de subvenir aux besoins rudimentaires de la famille et de l'enfant. D'ailleurs le travail de ces mères et leur quête répétée de l'assistance matérielle auprès des représentants des institutions de l'Etat (omda, assistante sociale, responsable de l'Union Nationale des Femmes Tunisiennes, directeur d'école...) et des organisations non gouvernementales opérant sur le quartier, ne leur laissent pas le temps de s'occuper de tout ce dont l'enfant a besoin. Ballotté entre l'école et la rue, vivant dans des quartiers défavorisés, l'enfant commence par multiplier les absences, quitter l'école puis rejoindre les « clans » de jeunes avant de finir, parfois, dans les centres de protection de l'enfance et les commissariats...

Ce type de famille est socialement isolé, la mère est souvent absente et l'enfant est souvent non protégé. C'est d'ailleurs ce qui explique le taux de délinquance et d'échec scolaire assez important dans ce type de famille monoparentale.

Ce n'est pas le cas de la mère célibataire qui a choisi d'adopter et d'élever un enfant. Elle joue pleinement son rôle de chef de famille, elle l'assume et se débrouille pour l'assurer. Elle est consciente des problèmes, affectifs ou psychologiques qui peuvent se poser à l'enfant ; elle les prévient et envisage des stratégies pour les résoudre. La relation est profonde et variée : par rapport à l'enfant, elle est la mère qui l'élève, l'amie avec laquelle il partage ses loisirs et surtout celle qui veille à sa réussite scolaire.

3. Les statuts et les rôles dans la famille monoparentale

A. La famille de type émigré

Dans la famille monoparentale de type émigré la division des rôles est spécifique à ce type de famille. En effet, la mère s'occupe de tout, elle est chargée de la socialisation, de l'apprentissage des enfants dans et en dehors du foyer. Elle doit veiller sur le quotidien de la famille : la santé, l'école, les courses, l'entretien de la maison, les loisirs, les papiers administratifs, etc.

A ce propos, Zeineb souligne : « Quand mon mari s'absente je me trouve obligée de prendre la responsabilité. Je m'occupe de tout ». Dans le même sens, Wafa déclare : « La responsabilité pour moi ne se termine jamais ». De ce fait, la mère occupe concrètement le rôle de chef de famille et s'acquitte de toutes les responsabilités qui en relèvent, mais elle n'assume pas moralement ce rôle. Elle reste esclave de l'idée que le chef de famille doit être un homme ; c'est pourquoi elle reste attachée aux hommes de sa propre famille (père/frère) ou à ceux de la famille de son mari (beau-père, beau-frère...) et, dans certains cas, à son propre fils même si celui-ci est âgé seulement de quelques années.

Le rôle de père dans la famille monoparentale de type émigré consiste essentiellement à fournir des ressources matérielles nécessaires pour la survie de la famille. Mais ceci ne veut pas dire qu'il est négligé dans le processus de prise de décision ; dans toute décision son mot reste le dernier. De ce fait, le père, même s'il est loin physiquement de la famille, conserve le rôle que la société tunisienne lui attribue.

L'accomplissement de nouveaux rôles par la femme ne conduit pas à un changement au niveau de son statut. Elle est contrôlée dans tous ces comportements, elle est sous la pression de plusieurs contraintes. Imen dit : « Lorsque mon mari est absent, je ne suis ni libre de m'habiller comme je le veux, ni d'agir comme je l'entends ». Malgré son rôle central et crucial dans la famille, elle n'arrive pas à s'affranchir de la vision traditionnelle de la femme et à se libérer du joug de la vision aliénante de la femme.

Le père dans la famille monoparentale de type émigré peut être considéré comme le présent absent. Malgré son absence, il garde son statut suprême. La femme joue le double rôle de père et de mère mais elle attribue farouchement le statut de chef de famille à son mari qui même absent jouit du statut de *pater familias*.

B. La famille de type divorcé

Dans la famille monoparentale de type divorcé, il y a une rupture avec les statuts et les rôles existants dans les familles dites normales. Le rôle et le statut de la femme persistent. Dans ce type de famille la mère joue plusieurs rôles. Elle est censée trouver les ressources matérielles pour sa famille, et jouer son rôle dans l'apprentissage, la socialisation et l'éducation des enfants.

Dans ce type de famille le statut et le rôle du père sont assurés par la mère et ceci a ses incidences sur les comportements de la mère et de l'enfant. Ce qui donne lieu à une famille de structure matriarcale avec une culture patriarcale. De ce fait la mère représente réunit tous les statuts. Elle est réellement chef de famille, mais pratiquement elle ne jouit pas de l'autorité paternelle.

La mère ici joue le double rôle de la mère et du père, elle dirige la famille par obligation et sous la contrainte de l'absence du père. Vue les difficultés rencontrées, plusieurs femmes divorcées ont démissionné de ce rôle. Ces femmes vivent une très nette marginalité économique et un véritable isolement social. Elles ont beaucoup de difficultés d'insertion, se sentent rejetées, méprisées par leur progéniture, leurs voisins, les autorités et les employeurs. Elles se sentent les « parias » de la société tunisienne, pour le seul fait qu'elles soient divorcées. Ces femmes ont la mentalité de la femme subordonnée, elles ont donc un comportement d'assisté. Elles constituent la population la plus importante dans le cadre du programme des familles nécessiteuses.

C. La famille de type mère célibataire

Dans le cas de la variante la plus répandue de ce type de famille c'est-à-dire les mères célibataires qui n'ont jamais choisi

de l'être, on assiste à une confusion des statuts et des rôles du père et de la mère. La mère n'a souvent ni pensé ni préparé sa maternité. Elle apprend, dans l'isolement social et culturel, son rôle de mère qui souvent se limite à la satisfaction des besoins de subsistance de l'enfant.

Elle joue le rôle matériel du père, mais elle abandonne l'enfant à lui-même ou aux autorités locales pour tout ce qui est formation professionnelle, loisirs, relation avec autrui...

La mère se limite à jouer le rôle de celle qui assure la survie de l'enfant. Elle imagine que le rôle du père est irremplaçable. Elle est incapable de s'imaginer être le responsable unique de cet enfant. A la limite l'enfant mâle est l'homme de la maison.

Dans le cas de la variante la moins répandue, c'est-à-dire des mères célibataires qui ont choisi d'adopter un enfant et de former une famille, on assiste à une véritable prise en compte de l'absence totale du père. La mère assume totalement les deux rôles de père et de mère.

Elle est consciente de la difficulté, mais elle se donne le temps et les moyens pour parvenir à le faire sans conflits ouverts. « Toutefois, explique l'une d'elles, nous sommes sous tension et nous tentons de nous en sortir en faisant face à tous les problèmes qui se posent à nous ou à l'enfant au quotidien ».

4. L'autorité paternelle dans la famille monoparentale

A. La famille de type émigré

La société tunisienne est une société patriarcale. Dans la famille monoparentale de type émigré, cette caractéristique est préservée. Le père malgré son absence garde son autorité. Même si la mère joue le rôle de chef de famille, l'autorité reste l'apanage du père. Pour Hadda : « La décision de mon père c'est la décision finale, même si ma mère a un rôle central, la décision de mon père reste la décision finale ».

L'absence du père dans la famille monoparentale de type émigré a impact direct sur le comportement des enfants. La mère refuse de remplacer le père, ce refus fournit une marge de liberté pour les enfants. En effet pendant l'absence du père, les enfants et surtout les mâles sentent qu'ils ont le droit de commander, de diriger, de donner leurs points de vue... Saida déclare : « Lorsque leurs père est absent, les enfants sentent qu'ils ont plus d'autonomie et de marge de manœuvre ». Certes l'absence physique du père l'empêche de jouer son rôle ; il est souvent remplacé par plusieurs intervenants, l'épouse, les mâles de la famille, ses propres fils mais il reste le chef, c'est lui qui a le dernier mot. A ce propos, Mongia nous confie : «Même si les frères de mon mari font beaucoup de chose pour nous, ils ne peuvent pas remplacer le père d'une manière totale ».

La famille monoparentale de type émigré demeure une famille de type patriarcal. L'absence du père fait incomber le rôle de chef de famille à l'épouse, mais l'autorité reste l'apanage du patriarche, sinon le legs des mâles de la famille. L'absence du père et la persistance du patriarcat entraîneraient un éclatement sinon une confusion dans l'autorité familiale (flou et arbitraire), ce qui n'est pas sans incidences sur la socialisation des enfants.

B. La famille de type divorcé

Dans la famille monoparentale de type divorcé, on assiste à l'absence réelle du chef de famille mâle et donc de toute autorité paternelle. Le statut du père est inexistant dans les représentations des membres de la famille, surtout chez les enfants. Il n'existe pas un représentant légitime de l'autorité. La mère se trouve incapable de remplir la fonction autoritaire du père. Malgré ses tentatives, elle se heurte au refus des enfants, ce qui la rend toujours passive avec eux. Cette passivité de la mère affecte le processus de socialisation par des lacunes et des défaillances.

La mère, quoi qu'unique responsable de l'éducation des enfants, n'arrive pas à s'octroyer l'autorité réelle de chef de famille. Le vécu tunisien montre que le divorce est une identité. La

mère divorcée est secondairement mère, car elle est fondamentalement divorcée. Sa situation suscite la compassion. Elle est victime d'une culture patriarcale qui l'assigne à un statut de dépendance par rapport à l'homme et l'empêche de jouir du statut et du rôle de chef de famille, bien qu'elle en soit concrètement chargée.

C. La famille de type mère célibataire

La famille tunisienne est essentiellement nucléaire et patriarcale. L'autorité repose entre les mains des hommes de la famille (mari, fils, père, frère,...). La « mère célibataire » est une mère qui a l'autorité juridique mais qui ne se ressent pas comme matriarche. Dans sa tête, elle a toujours l'image de la famille patriarcale, pour elle il n'y a d'autorité que celle de l'homme. « La femme est faible », précise l'une d'entre elles. Même si c'est elle qui joue tous les rôles, elle continue à croire que l'autorité féminine se limite à l'espace domestique.

Dans cette variante de famille quand les enfants sont de sexe féminin, la mère compare sa famille à un amas (*kuds*) qui a besoin de protection et d'assistance par un homme ou un substitut de l'État. La croyance et le besoin d'une autorité patriarcale sont tels qu'elle va systématiquement la percevoir et la faire valoir et la déléguer à son enfant mâle.

Aussi, dans ce type de famille, l'enfant est adulte, homme et patriarche avant l'âge. C'est lui qui est responsable de la famille donc de la mère. Ce qui se traduit par la situation paradoxale suivante : la mère matriarche sans autorité matriarcale, « l'enfant mâle » est patriarche sans famille, d'où la non autorité de la mère sur l'enfant et pour ce dernier le sentiment d'être libre de ses actes et chef de sa mère. D'où le climat d'animosité et de conflit qui règne dans ses familles. Quelques mères précisent que non seulement leur enfants ne leur obéissent pas, mais que souvent ils les battent.

Quant à la variante la moins répandue des familles monoparentales type mères-célibataires, celle où la mère a choisi

d'adopter l'enfant et de fonder une famille, la mère a une grande autorité sur l'enfant. Elle a souvent intériorisé son statut de matriarche et agit en conséquence.

Le vécu de ces mères montre que leur quotidien est dur car l'environnement socioculturel profondément patriarcal ne les aide pas, bien au contraire. Souvent, elles sont obligées de négocier leur statut, leur rôle et leur autorité avec leur entourage.

« N'oubliez pas, disent-elles, que nous ne sommes pas une famille isolée, nous avons des liens avec notre famille d'origine qui souvent peut perturber notre situation et notre autorité sur l'enfant ; l'influence des grands-parents sur les petits-enfants, c'est classique me direz- vous ? Non ! Dans le cas de nos familles cela risque de remettre en question toute notre autorité ! C'est grave », affirme encore Jaouida, mère célibataire.

Conclusion

L'analyse des caractéristiques et des données relatives à ces trois types de socialisation permet de penser que dans ces trois types de familles monoparentales, les problèmes qui se posent sont des problèmes d'autorité, ou plus exactement de mutation d'une autorité patriarcale à une autorité matriarcale assumée par la mère et positivement perçue par son environnement socio- culturel.

En effet, dans la famille monoparentale de type émigré ou divorcé, les mères sont de plus en plus jeunes et instruites, revendiquent leurs statuts de chefs de familles, l'assument et progressivement, se refusent de jouer le rôle du père par procuration ou par substitution.

Dans les familles monoparentales de type mère- célibataire où la mère a adopté son enfant, le statut et le rôle de chef de famille déjà acquis par la mère peuvent être mieux vécus et mieux perçus. Cette variante de la famille monoparentale peut jouer le rôle de vecteur de changement de la perception et de l'intégration sociale de cette famille.

Dans les familles monoparentales de types mère célibataire où la mère a donné naissance à un enfant hors mariage, la mère assume davantage et avec plus d'enthousiasme son statut et son rôle de chef de famille. Ce changement dans l'exercice du statut et du rôle de la mère célibataire est certes assez lent mais il reste très perceptible aussi bien pour celles qui ont été mère- célibataires par accident que pour celles qui l'ont été par conviction.

De façon générale, le manque de données sur les familles monoparentales ne permet pas d'appréhender correctement la socialisation de l'enfant dans ce type de famille. Ce qui justifierait l'obligation d'investir davantage de ressources dans une action d'études et de recherche visant une meilleure connaissance de l'ampleur des problèmes de socialisation des enfants dans ces types de familles, des caractéristiques structurelles et fonctionnelles de l'éducation, de l'autorité parentale et des valeurs qui meuvent les conduites repérées.

L'analyse en profondeur qui serait ainsi effectuée constituerait à notre sens la base statistique et analytique la plus fidèle à cette réalité et donc l'outil le plus indispensable à l'élaboration des réponses institutionnelles et familiales qui respectent le principe de droit de la famille.

Le manque d'informations précises sur la famille monoparentale de type « mère célibataire » empêche l'appréhension objective de cette réalité et donc la conception d'une politique adéquate à mener au plan individuel et collectif.

Indications bibliographiques

Ouvrages

Djamehid BEHNAM, *Familles musulmanes et modernité. Le défi des traditions*, Paris, Publisud, 1985.

Hédia BEN JEMMA BHIRI, *L'enfant et le bon dieu*, Tunis, Cérés Édition, 2003.

Lilia BEN SALEM, *La famille en Tunisie : questions et hypothèses*, Tunis, Cérès Édition, 1995.

L. BEN SALEM, *Familles et changements sociaux en Tunisie*, Centre de Publication Universitaire, 2009.

Abdelwahab BOUHDIRA, *L'imaginaire maghrébin*, Tunis, Cérès Édition, 1994.

Ridha BOUKRAA, *Comprendre la Mondialisation. Etudes Sociologiques*, CPU, 2005.

Lilia CHABBI LABIDIL, *Histoire d'une parole féminine*, Tunis, Al Asria, 1982.

André DEMEERSEMANN, *La famille tunisienne et les temps nouveaux. Essai de psychologie sociale*, Tunis, M.T.E, 1972.

François DE SINGLY (dir.), *La famille. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1991.

Jean DUVIGNAUD, *Chébika, suivi de Retour à Chebika 1990. Changements dans un village du Sud tunisien*, Paris, Plon, 1991.

Friedrich ENGELS, *L'origine de la famille, de la propriété et de l'Etat*, Paris, éd. Sociales, 1983.

Sophie FERCHIOU, *Hasab wa nasab. Parenté, alliance et patrimoine en Tunisie*, Paris, C.N.R.S., 1992.

Jean GUICHARD, *La famille*, Paris, Larousse, 1977.

M. HARRAR, M., *Les femmes dans la situation des familles monoparentales*, Tunis, Environnement, Développement, Action, ENDA inter- arabe, 1992.

Camille et Yves LACOSTE (dir.), *L'état du Maghreb*, Paris, La Découverte, 1991.

Marie-Thérèse LACOURSE, *Famille et société*, Montréal, Cherlière/MC Graw-Hill, 1994.

Claude LEVI- STRAUSS, *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris, Menton, 1977.

Dorra MAHFOUD-DRAOUI, « *Traditionalisme et modernisme conjugal dans la famille tunisienne* », in D. MAHFOUDH-DRAOUI (éd.) *Structures familiales et rôles sociaux*, Tunis, Cérès, 1994, pp. 81- 88.

Margaret MEAD, *Mœurs et sexualité en Océanie*, Paris, 1963.

Agnès PITROU, *Les politiques familiales. Approches sociologiques*, Paris, Syros, 1994.

Sadok SAHLI, *Famille et Etat en Tunisie*, Tunis, C.D.N., 1995.

Dominique FAVRE et Alain SAVET, *Parents au singulier. Monoparentalités : échec ou défi ?*, Paris, Autrement, 1993.

Martine SEGALEN, *Sociologie de la famille*, Paris, Armand Colin, 1981.

Edward SHORTER, *Naissance de la famille moderne*, Paris, Seuil, 1977.

François DE SINGLY, *Sociologie de la famille contemporaine*, P. Nathan, 1994.

Documents

Centre de recherche, d'études, de documentation et d'information sur la femme (CREDIF), *Le statut juridique de la femme tunisienne dix ans après le changement*, Tunis, 1997.

CREDIF, *Femmes et hommes en milieu rural en Tunisie*, Tunis, 1997.

CREDIF, *Femmes et hommes en Tunisie en chiffres*, Tunis, 2002.

UNICEF, *La situation de l'enfant en Tunisie*, Tunis, 2004.

UNICEF, *Femmes et enfants de Tunisie, à la croisée des chemins. Analyse de la situation des femmes et des enfants en Tunisie*, Rapport établi pour le compte de l'UNICEF Tunisie, mai 1996 (dir. Amor BELHEDI), 103 p.

Office National de la Famille et de la population (ONFP), Projet Pan Arabe sur la santé de la famille (PAPFAM), *Les Mutations socio démographiques de la famille tunisienne*, Tunis, ONFP, 2006.

Thèses et mémoires

Senim BEN ABDALLAH, *Jeune au pluriel, mariage au singulier*, diplôme d'études approfondies, s. la dir. de Dorra Mahfoudh, Faculté des Sciences Humaines et Sociales, Université de Tunis, mai 1997.

نزیهة سعداوی مصباح، ظاهرة العزوبة فی المجتمع التونسي. تطوراتها، توجهاتها، وتداعياتها علی الأسرة والمجتمع، دكتوراه بإشراف خمیس طعم الله، کلیة العلوم الإنسانیة و الإجتماعیة، جامعة تونس، 2009 .

هادیة البهلول العود، الطلاق والتغیر الإجتماعی فی تونس، دكتوراه بإشراف خمیس طعم الله، کلیة العلوم الإنسانیة و الإجتماعیة، جامعة تونس، 2011.